

AVIS AUX CITOYENNES ET CITOYENS DE LA COMMUNE DE MAMER

Vacance d'un poste au sein de la commission de la Jeunesse

Conditions préalables à une candidature dans la commission de la Jeunesse :

1. être âgé entre 18 ans et 35 ans le jour de la candidature ;
2. jouir des droits civils et politiques ;
3. résider sur le territoire de la commune de Mamer.

Au cas où vous seriez intéressé(e)s, prière de retourner le coupon-réponse ci-après, dûment rempli et signé, avant le 9 octobre 2026 à l'Administration Communale de Mamer, B.P. 50, L-8201 Mamer.

CANDIDATURE POUR DEVENIR MEMBRE (M/F/D) DANS LA COMMISSION DE LA JEUNESSE

Je soussigné(e)

(Prénom et nom)

(Date et lieu de naissance)

(Profession)

(Rue et numéro)

(Code postal et localité)

(Numéro de téléphone)

(E-mail)

☐

pose par la présente ma candidature comme membre dans la commission de la Jeunesse.

_____, le _____

(Date)

(Signature)